

Rapport du Président

Commission permanente du lundi 6 décembre 2021 N° CP-2021-12-6-1 N° applicatif 2728

6 ème Commission

Commission Patrimoine et rayonnement alsacien

Service instructeur

Service prospective et données transfrontalières

Service consulté

COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE - CONNAISSANCE PARTAGÉE DU TERRITOIRE

POURSUITE DE GEORHENA SUR LA PÉRIODE 2022-2025

Résumé : Le présent rapport a pour objet de permettre la poursuite de la collaboration en faveur de l'outil GeoRhena, le système d'information géographique transfrontalier du Rhin Supérieur, et l'approbation de la convention y afférente ainsi que le plan de financement pour une période de quatre ans entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2025.

La Collectivité européenne d'Alsace, porteur du projet à la suite du Département du Haut-Rhin, y contribuera à hauteur de 20 000 € par an, soit un total de 80 000 € pour toute la durée de la convention. Les cofinanceurs français, allemands et suisses (Région Grand Est, SGARE Grand Est, Länder de Bade-Würtemberg et de Rheinland-Pfalz, Cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne...) contribueront au projet à hauteur de 350 000 €, pour un budget total de 430 000 €.

La Collectivité européenne d'Alsace porte un outil essentiel à la coopération transfrontalière. Depuis 2005, GeoRhena (et auparavant le SIGRS) est le centre de compétences en géomatique transfrontalière. Il produit des cartes transfrontalières statiques et interactives, grâce à un Géoportail.

Ces cartes permettent une compréhension aisée d'interactions complexes dans un contexte transfrontalier. Les similitudes et différences entre les trois pays composant le Rhin Supérieur sont ainsi mises en évidence, de même que la diversité de l'espace transfrontalier.

GeoRhena, outil d'information géographique, peut proposer ses services à tous types d'acteurs publics menant un projet transfrontalier (collectivités, services publics, projets européens, universités, associations...). Les productions sont diffusées en Open Data et accessibles depuis le site www.georhena.eu (cartothèque et géoportail).

GeoRhena est actuellement régi par une convention de trois ans et six mois, arrivant à échéance au 31 décembre 2021. Ces dernières années, l'outil s'est montré très actif, répondant à des demandes thématiquement très diverses de la part de ses partenaires. Parmi les projets emblématiques récents, on retiendra notamment, comme l'indique l'annexe 2 au rapport :

- La série de cartes produites dans le cadre du dossier « *Changement climatique dans le Rhin supérieur* » publié par le projet INTERREG « Clim'ability » ;
- La carte interactive des installations de production d'énergie renouvelable dans le Rhin supérieur réalisée en collaboration avec le réseau TRION Climate ;
- Les cartes interactives des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, en collaboration avec le Pilier Sciences de la Région Métropolitaine Trinationale ;
- Une carte des bornes de recharge des véhicules électriques, réalisée à l'initiative du groupe d'experts GeoRhena en 2021.

Il est à noter qu'à l'avenir, cet outil pourrait être mis au service du Schéma alsacien de coopération transfrontalière.

Le groupe d'experts et les cofinanceurs de GeoRhena ont unanimement émis le souhait de pérenniser l'outil à partir de 2022 en proposant les objectifs suivants :

- L'observation territoriale transfrontalière: les travaux de GeoRhena constituent une aide à la décision et permettent d'inscrire dans une perspective transfrontalière les politiques de développement et d'aménagement du territoire national, régional et local, et d'initier des stratégies d'action.
- La communication, l'ouverture et le partage de données à l'échelle du Rhin supérieur: GeoRhena est en mesure de répondre à titre gracieux à toute demande ayant une dimension transfrontalière émanant de partenaires publics pour des productions cartographiques et analyses spatiales sur l'espace du Rhin supérieur.
- L'intensification de la coopération et le partage de connaissances avec le SIG-Grande Région : la vocation des deux outils étant similaire, il pourrait être utile d'aller vers un approfondissement de la coopération, notamment au travers de données communes ou comparables, et l'utilisation d'une même méthodologie.
- Participer à la mise en œuvre du Traité d'Aix-la-Chapelle (2019): celui-ci stipule que le Comité de Coopération Transfrontalière franco-allemand « est chargé de coordonner tous les aspects de l'observation territoriale transfrontalière entre la République française et la République fédérale d'Allemagne [...] ». GeoRhena pourrait ainsi être un interlocuteur privilégié, tout en maintenant un lien avec la Suisse du Nord-Ouest, qui est partie intégrante du Rhin supérieur.

En complément de ces perspectives stratégiques, l'outil sera cofinancé selon les modalités qui suivent :

La prochaine convention de GeoRhena s'étendra sur une période de quatre ans, entre janvier 2022 et décembre 2025. Le budget de GeoRhena n'augmentera pas et s'élèvera à 430 000 € au total sur toute la durée de la convention, dont 370 000 € de frais de personnel directement acquittés par la Collectivité européenne d'Alsace (budget de la direction des ressources humaines).

Ce budget comprendra:

- Le coût de la cellule technique (poste occupé à 100 %) et de la cellule organisation (poste occupé à 50 %) ;
- Les frais relatifs au Géoportail transfrontalier ;
- Les frais liés à l'organisation et la mise en œuvre d'évènements (séminaires, réunions...) ;
- Les frais de traduction et de communication.

La contribution financière de la Collectivité européenne d'Alsace correspondra au cumul des contributions que les deux anciens départements alsaciens versaient jusqu'alors au projet.

Le financement de GeoRhena devrait donc se répartir comme suit :

Pour la partie allemande :

Land Rheinland-Pfalz: 30 000 €

Land Bade-Wurtemberg et Regionalverbände: 120 000 €

Pour la partie française :

Collectivité européenne d'Alsace : 80 000 €

Région Grand Est : 40 000 € SGARE Grand Est: 40 000 €

Pour la partie suisse :

Canton de Bâle-Ville : 60 000 € Canton de Bâle-Campagne : 60 000 €

Budget total: 430 000 €

La Collectivité européenne d'Alsace, porteur de projet, continuera d'avancer les frais liés au projet en cours d'année et sera remboursée par chaque cofinanceur par des versements annuels intervenant courant du 1^{er} semestre au vu d'un titre de recette et également, à compter de 2023, sur la base d'un rapport d'activité et d'un rapport financier annuel sur l'année N-1.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

 De poursuivre la collaboration de la Collectivité européenne d'Alsace avec ses partenaires en vue de pérenniser l'outil GeoRhena pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2022;

- D'approuver, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2022, la convention de financement relative à GeoRhena pour la période entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2025, jointe en annexe au présent rapport, et de m'autoriser à la signer;
- De préciser que les frais de personnel liés au financement des deux postes relatifs aux cellules technique et organisation pour la durée de la convention, à hauteur de 370 000 € sont directement pris en charge par la Collectivité européenne d'Alsace (budget de la direction des ressources humaines) mais font l'objet d'un cofinancement par les partenaires de GeoRhena;
- De valider la participation de la Collectivité européenne d'Alsace à l'outil GeoRhena, après déduction des contributions des partenaires, à hauteur de 80 000 € sur une période de quatre ans sous réserve du vote des crédits au budget primitif 2022 de la Collectivité européenne d'Alsace;
- D'imputer les dépenses directes liées au recours à des compétences et à des services externes d'un montant de 60 000 € sur l'opération P054O001 GeoRhena (imputation 2167-011-6188-048) ;
- D'encaisser les recettes correspondantes d'un montant de 350 000 € sur l'opération P0540001 - GeoRhena (imputation 2174-74-74718-041).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président

Frédéric BIERRY

4/4